

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 10 mai 2021  
N° CP-2021-5-5-1

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

#### **Service instructeur**

#### **Service consulté**

- Direction de l'Action Sociale de Proximité
- Direction Appui et Pilotage de la DGA Solidarités
- Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités- Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans
- Direction Dialogue Social et des Conditions de Travail- Service Promotion de la Santé et de la Sécurité au travail
- Direction de la Communication
- Direction des Achats et de la Commande Publique- Service : Service Achats

### **MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE SERVICE D'ECRIVAIN PUBLIC NUMERIQUE ITINERANT**

Résumé : Le projet d'offre de service d'écrivain public numérique itinérant s'inscrit à la fois dans le cadre de l'axe du Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité 2017-2021 (délibération n°CD/2017/016 du 20 mars 2017) et dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dans un contexte où les difficultés d'accès aux services publics restent réelles et inégales selon les territoires et où la maîtrise et l'usage des outils numériques deviennent indispensables à l'accès aux droits, il est nécessaire de déployer des solutions innovantes pour permettre au public les plus vulnérables d'accéder à leurs droits. Au regard de ces enjeux, il est proposé le déploiement d'une nouvelle offre de service : un service d'écrivain public numérique itinérant.

Ce service itinérant a pour objectif d'aller au plus proche des citoyens, et de les accompagner dans l'accès à leurs droits tout en les aidant à monter en compétence en numérique. Il répond à 2 enjeux actuels celui du non-recours aux droits et celui de la fracture numérique.

Ce projet pourra débuter en septembre 2021 et sera déployé pour une durée d'un an sur le territoire Nord de la Collectivité européenne d'Alsace. Son coût s'élève à 140 000€ dont 65 000€ d'investissement et 75 000 € de fonctionnement.

## **A. Phase d'expérimentation : nécessité d'un service de proximité sur le principe de « l'aller-vers ».**

Deux expérimentations de permanences d'écrivain public ont été menées : une sur le territoire de l'UTAMS Sud, une sur l'UTAMS EMS Nord. L'offre de service expérimentée s'est donnée pour objectifs de garantir l'accès aux droits des bénéficiaires éligibles et de prévenir les ruptures des droits des personnes en cours de prestations, quels que soient leurs degrés de maîtrise de l'outil numérique, par un accompagnement individualisé.

L'expérimentation a confirmé le besoin mais a également permis de poser la nécessité d'une offre de service itinérante pour pouvoir toucher un plus large public compte tenu des difficultés de mobilité et des réalités géographiques du territoire.

## **B. De nouvelles modalités de déploiement : un service itinérant et mobile.**

### 1) Objectif : offre de service itinérante

Il est proposé une offre de service mobile capable d'aller au plus près des alsaciens et des alsaciennes sur les territoires, afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre et en particulier aux personnes en situation de précarité.

Le service d'écrivain public numérique itinérant répond aux enjeux de l'accueil inconditionnel de proximité et humain. Il s'adresse à tout public souhaitant bénéficier d'une aide pour réaliser ses démarches administratives, que celles-ci se rattachent ou non aux prestations servies par la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce service itinérant a pour objectif d'accompagner ses bénéficiaires dans l'accès à leurs droits tout en les aidant à monter en compétence en numérique, aux fins de prévenir et d'éviter toute rupture sociale.

### 2) Moyen : un véhicule adapté et homologué

Cette offre pourrait être réalisée au sein d'un véhicule aménagé et adapté.

Pour ce faire, il sera nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule adapté homologué pour répondre aux exigences d'un service de qualité tant pour le public, que pour l'écrivain public numérique dans l'exercice de ses missions. Cet achat fera l'objet d'un investissement.

### 3) La prestation d'écrivain public numérique

Il est proposé que la prestation d'écrivain public numérique soit assurée par un prestataire de service dans le cadre d'un marché public de service.

Afin de réaliser la prestation, la Collectivité européenne d'Alsace pourrait mettre à disposition le matériel véhicule et matériel informatique.

### 4) Localisation et rythmicité de l'activité

Les permanences d'écrivain public numérique mobile pourraient être déployées sur le territoire Nord de la Collectivité européenne d'Alsace à compter de septembre 2021. Les lieux d'exécution pourraient être précisés après une période de diagnostic assurée par le prestataire.

Un déploiement sur le territoire Sud la Collectivité européenne d'Alsace pourra être envisagé à l'issue des retours d'expérience.

Dès la notification du marché, le prestataire aurait ainsi une période de 6 semaines, pour réaliser un diagnostic. Ce diagnostic devra porter sur la détermination des lieux (localité-canton) précis d'exécution du marché adaptés aux besoins du public. Les propositions feront l'objet d'une validation, lors d'une réunion du comité de pilotage du projet à laquelle le titulaire sera convié, pour rentrer dans la phase opérationnelle de la prestation.

Il est envisagé que la prestation soit assurée du lundi au vendredi sur toute la période du marché sur les secteurs d'intervention définis avec le prestataire.

### **C. Financement du projet**

Une enveloppe de 140 000 € TTC pourrait être affectée à la réalisation de ce projet qui s'inscrit, d'une part, dans la mise en œuvre de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont elle a la charge au titre de l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales et, d'autre part, dans la droite ligne de la convention signée avec l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté puisqu'il contribue à la mise en œuvre de l'action 5-3 visant à l'inclusion numérique pour éviter les ruptures.

Ce financement d'investissement fera l'objet d'une inscription au budget de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la DM1.

La Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion en date du 16 avril 2021.

Eu égard à ce qui précède, je vous propose :

- de décider d'engager le déploiement de l'offre de service afférent à la mise en place d'un écrivain public numérique mobile à partir de septembre 2021 sur le territoire Nord de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- de préciser que cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de la convention signée le 18 décembre 2018 entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté visant à l'inclusion numérique pour éviter les ruptures ;
- de prendre acte que le déploiement précité nécessitera l'achat d'un véhicule et la passation d'un marché public de service pour retenir le prestataire dédié ;
- De préciser que la dépense d'investissement fera l'objet d'une inscription au budget de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la DM1 en mai 2021 ;

- De préciser que les dépenses seront prélevées pour les frais de fonctionnement sur l'opération P148O001 (011-611-428) pour un montant de 75 000 € et sur l'opération P148O001 (21-21828-428) pour un montant de 65 000 € au titre de l'investissement sous réserve de la DM1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président



Frédéric BIERRY